Laurent Berger Ne pas abandonner les jeunes précaires

Selon le secrétaire général de la CFDT, pour répondre aux attentes des travailleurs touchés par la crise, les organisations syndicales doivent revoir leur organisation et leurs modes d'action

Plongé dans le bain du révélateur de la crise sanitaire, le monde du travail dévoile une photographie minée par les inégalités. Les salariés qui enchaînent les « petits boulots » pour s'en sortir, les indépendants fragilisés par un statut qui les protège moins que les autres, les jeunes bloqués aux portes du marché de l'emploi par une explosion du nombre de chômeurs, les salariés des petites entreprises peu représentés… Tous ces travailleurs sont aujourd'hui en grande difficulté. Nombre d'entre eux sont susceptibles de tomber d'un instant à l'autre du fil sur lequel ils se tenaient tant bien que mal. Pour d'autres, la chute s'est déjà produite ces derniers mois. Dix millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont touchés par la pauvreté.

Ce sombre tableau nous interroge. Les travailleurs les plus précaires sont souvent les plus éloignés des combats qui ont fondé le syndicalisme et transformé la valeur créée en bien-être collectif. Les institutions et protections construites tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier ne sont pas toujours adaptées à leur réalité. Elles doivent évoluer dans leurs principes pour réduire la fracture qui se creuse entre des travailleurs protégés qui ont des emplois stables, et ceux qui se sentent relégués… et qui malheureusement le sont.

Partir du réel pour améliorer le présent : c'est la voie dans laquelle le syndicalisme doit s'engager pour faire la preuve de son utilité. Par exemple, avant la crise, les contrats à durée déterminée représentaient 80 % des embauches. Un quart d'entre eux ne dépassait pas un jour de travail. Difficile dans ces conditions de croire en l'action collective pour améliorer sa situation. Notre avenir passe par un dialogue social exigeant qui articule critique sociale, propositions, engagement et responsabilité. Depuis des années, nous réclamons justement qu'une action soit menée dans les branches pour éviter des abus qui ne donnent aucune perspective d'avenir pour les travailleurs et plombent les comptes de l'assurance-chômage.

Le patronat n'a jamais été au rendez-vous. Nous n'acceptons pas une situation qui touche en temps de crise les travailleurs les plus fragiles. Nous sommes favorables à une taxation des contrats courts qui responsabiliserait les employeurs et dégagerait l'horizon de millions de salariés, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Ces jeunes ont du mal à se retrouver dans le syndicalisme quand le marché du travail ne leur fait pas de cadeaux. Ils en sont pourtant l'avenir. Leur implication est indispensable afin de mieux comprendre les changements du monde et d'imaginer un modèle de développement.

> UNE TAXATION DES CONTRATS COURTS DÉGAGERAIT L'HORIZON DE MILLIONS DE SALARIÉS

Le syndicalisme doit porter une attention toute particulière aux nouvelles formes d'emploi. Pas un seul travailleur ne doit se sentir exclu des combats menés par les organisations syndicales à cause de son statut. 90 % des trois millions d'autoentrepreneurs recensés en France dégagent des revenus qui avoisinent le smic. Beaucoup ont souffert de la baisse d'activité de ces derniers mois. En particulier ceux qui ne dépendent que de quelques clients et qui ont vu leurs rétributions fondre comme neige au soleil.

Imaginer une protection sociale solidaire à laquelle tous ces travailleurs pourront prétendre est un défi énorme pour ne pas donner le sentiment à toute une frange de la population d'être abandonnée sur le bas-côté. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que les indépendants, dans leur diversité, soient mieux représentés. La négociation collective est le principal levier d'action. Elle seule pourrait leur permettre d'obtenir une assurance perte d'activité pour tous, le strict respect des délais de paiement légaux, la régulation des plates-formes d'emploi ou le droit de se syndiquer sans risque.

Au cœur de la crise due au Covid-19, ces revendications ont conduit à la création d'une plate-forme pour les indépendants baptisée « Union », dans le droit fil de l'évolution de la CFDT. Il s'agit de passer d'une logique du « venez vers nous » à celle du « allons vers vous ». Quand nous imaginons en 2013 un compte personnel d'activité fait de droits attachés à la personne et non à son statut, quand nous revendiquons aujourd'hui la création d'une « banque des temps » pour permettre à chacun d'articuler vie professionnelle et vie personnelle, nous sommes en prise directe avec ce que les salariés disent de la transformation du monde du travail et comment ils la vivent.

Rééquilibrer les forces

Au-delà des slogans, il est grand temps de redonner au travail la place qui lui est due et de rééquilibrer les forces au sein de l'entreprise. Le syndicalisme de responsabilité se renforcera s'il prend plus de poids dans les organes de gouvernance (conseils d'administration ou de surveillance) et donne davantage de latitude aux élus du personnel. Conditionner l'attribution d'aides publiques à un avis conforme du Comité social et économique (CSE) aurait deux vertus : montrer l'utilité de la représentation syndicale et éviter d'arroser le sable en exigeant des contreparties, comme l'embauche de jeunes en CDI ou la création « d'emplois innovation » pour préparer la transition écologique.

La crise sanitaire et économique invite les organisations syndicales à faire preuve d'imagination pour répondre aux attentes des salariés. Elle les encourage aussi à bousculer leurs organisations internes et leurs modalités d'action. Le syndicalisme doit prendre ce virage rapidement, sous peine d'une sortie de piste qui serait préjudiciable à la vitalité de notre démocratie. ■

Laurent Berger *est secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)*

Philippe Askenazy Misère de l'entrepreneur

Le statut d'indépendant, vanté par tous les gouvernements, se retourne aujourd'hui contre ceux qui l'ont choisi, estime l'économiste

Alors que la France mène depuis deux décennies une politique volontariste de promotion de l'emploi indépendant, c'est précisément cette catégorie qui est aujourd'hui la plus touchée par la crise économique née du confinement. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, l'emploi principalement indépendant pesait 12,1 % des emplois en 2019, contre 10,6 % en 2008. Il faut ajouter à cela des centaines de milliers de salariés cumulant une activité secondaire non salariée plus ou moins marginale. Au dernier trimestre 2019, 1,7 million de microentrepreneurs étaient « administrativement actifs », soit une hausse de 20 % en une année. Près de 1 million d'entre eux avaient déclaré un chiffre d'affaires positif, là aussi en hausse de 20 %, avec une moyenne de 4 000 euros de chiffre d'affaires par trimestre, un doublement en cinq ans. C'était avant la pandémie… Mais cette extension du travail indépendant, que la France partage avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas, va à l'inverse de la tendance séculaire à la montée du travail salarié au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Même aux Etats-Unis, l'emploi salarié n'avait, en 2019, jamais été aussi dominant et concentré dans des grandes entreprises.

D'où vient cette exception française ? *« Les bouleversements récents des concepts d'organisation du travail et de gestion des systèmes productifs remettent en question le partage habituel entre salariés et travailleurs indépendants.* (…) *La multiplication des statuts, le développement de la précarité et du chômage tendent à fragiliser la condition salariale au point que certains auteurs annoncent d'ores et déjà la fin du salariat »,* observait l'économiste Olivier Marchand, dans un article d'*Economie et Statistique* paru en 1998.

Une part de la gauche et du monde syndical s'est même interrogée sur la dimension émancipatrice de l'entrepreneuriat, réhabilitant l'économie sociale et de proximité. Selon l'OCDE, plus de la moitié des Français et 40 % des Françaises préféreraient *« prendre un risque et commencer une nouvelle entreprise que de travailler pour quelqu'un d'autre »*. Il s'agit pour nombre d'entre eux d'échapper aux discriminations de genre ou ethniques, ou encore à la subordination, aux horaires imposés et à l'intensification du travail.

Un axe politique du patronat français

Parallèlement, noyer la figure du « patron » dans celle de l'entrepreneur est un axe politique du patronat français. Le Conseil national du patronat français (CNPF) est devenu le Mouvement des entreprises de France en 1998. Les écoles de commerce, sous tutelle des chambres de commerce, ont généralisé les cursus d'entrepreneuriat, qui ont ensuite fleuri dans de nombreuses universités. La mode de l'entrepreneuriat est aussi issue du sentiment d'avoir raté la première vague de l'Internet. Vraie ou fausse, la gaffe du président américain George W. Bush se moquant de ces Français qui *« n'ont pas de mot pour "entrepreneur" »* (alors qu'il s'agit d'un mot français importé en anglais) a marqué les élites françaises.

Un consensus politique a émergé : tous les gouvernements ont soutenu la création d'entreprises, notamment dans le numérique, à coups de financements directs, de prêts bonifiés, d'avantages fiscaux. Aucun gouvernement n'a osé réguler les plates-formes numériques. Et pour cause, il s'agissait aussi de prolonger l'abaissement du coût du travail, au cœur des politiques de l'emploi, à droite comme à gauche. La présidence Hollande a conforté le régime d'autoentrepreneur créé sous la présidence Sarkozy, en 2009. Pour la droite, le dividende est autant politique qu'économique. Une large classe d'entrepreneurs assure une base hostile à l'Etat et aux taxes qui obèrent directement leurs revenus. François Hollande l'a expérimenté avec le mouvement des « pigeons » : avec l'appui d'Emmanuel Macron, alors secrétaire général adjoint de l'Elysée, ces start-upeurs ont immédiatement obtenu gain de cause.

Mais tous les petits entrepreneurs ne sont pas logés à la même enseigne. Le même Emmanuel Macron, devenu président, a joué le pourrissement du mouvement des « gilets jaunes », qui comptait nombre d'entrepreneurs précaires. Ce sont les premières victimes des restrictions sanitaires, alors que la « start-up nation » peut se réfugier dans le télétravail, l'absence de contrôle de l'usage du chômage partiel et les aides du plan de relance. La crise actuelle a fait déjà éclater la chimère d'une figure unique de l'entrepreneur et a exacerbé la question de sa protection sociale, au moment où les pertes massives d'emplois salariés et le renforcement du contrôle des salariés au nom de la prévention sanitaire vont pousser encore plus de travailleurs vers le statut d'indépendant. ■

Philippe Askenazy *est économiste, directeur de recherche au CNRS et chercheur à l'Ecole d'économie de Paris*

LA CHRONIQUE DE **PATRICK ARTUS**

L'énorme écart entre taux de rendement

Patrick Artus *est chef économiste de la Banque Natixis et membre du Cercle des économistes*

Il y a vingt ans, dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le rendement du capital des entreprises pour les actionnaires (le *return on equity*, ROE) était voisin de 12 %, tandis que les taux d'intérêt à long terme sur les dettes publiques étaient de l'ordre de 7 % : la prime de risque pour un investisseur choisissant d'acheter des actions plutôt que des bons du Trésor était donc de 5 points. Mais aujourd'hui, alors que le rendement du capital est toujours de 12 %, les taux d'intérêt sur les dettes publiques sont voisins de 0 % : la prime de risque d'entreprise a ainsi atteint la différence gigantesque de 12 points.

Cet écart croissant, devenu énorme, est une caractéristique centrale de nos économies. Comment en est-on arrivé là ? Il y a deux pistes d'explication. La première est que le risque d'entreprise, effectif ou perçu, a augmenté, en particulier en raison de la répétition des crises (2000, 2008 et maintenant 2020). La prime de risque de 12 % représenterait alors un vrai risque, ou une vraie perception de risque. Il faudrait donc bien que les projets d'investissement rapportent effectivement 12 % de rendement, pour couvrir le risque pris et pouvoir être réalisés. Mais un tel niveau de prime est incohérent avec d'autres mesures, telles que la prime de risque révélée par les prix sur le marché des actions ou par les modèles des experts, plus proches de 2 % que de 12 %.

La seconde explication possible est qu'il y a une anomalie, une imperfection financière. Les investisseurs et épargnants n'arbitrent pas en réalité spontanément entre le capital des entreprises et les dettes d'Etat sans risque, sans quoi les rendements de ces deux actifs financiers se rapprocheraient. Cette anomalie peut provenir de la réglementation des intermédiaires financiers : les banques et les assureurs doivent détenir des réserves d'actifs liquides et sans risque, comme les dettes publiques, et ne peuvent donc pas arbitrer en faveur de la détention de capital des entreprises, même si son rendement est élevé.

Les politiques inefficaces des banques centrales

Quelle qu'en soit la cause, cet écart énorme a des conséquences considérables. Tout d'abord, il rend inefficaces les politiques monétaires expansionnistes menées par les banques centrales. Celles-ci ont conduit à la forte baisse des taux d'intérêt à long terme sur les dettes sans risque (de 7 % à la fin des années 1990 à 0 % aujourd'hui pour les taux à dix ans), en raison des achats massifs d'obligations par les banques centrales. Mais cette baisse n'a pas conduit, comme espéré, à une baisse de la rentabilité exigée du capital, et donc à un accroissement de l'investissement : on ne réalise toujours pas les investissements dont la rentabilité est inférieure à 12 %, ce qui serait le cas si les taux d'intérêt sur des dettes sans risque étaient restés à 7 %. Le taux d'investissement total dans les pays de l'OCDE est ainsi nettement plus bas aujourd'hui qu'à la fin des années 1990.

> ON DEMANDE AUJOURD'HUI QUE LE CAPITALISME SE RÉFORME. RIEN DE MAJEUR NE CHANGERA SI LE RENDEMENT EXIGÉ DU CAPITAL RESTE AUSSI ÉLEVÉ

La seconde conséquence atteint les comportements des entreprises et le fonctionnement du capitalisme. Une entreprise innovante ayant de nouveaux produits peut certes dégager un rendement de capital de 12 %, mais pas l'ensemble des entreprises des pays de l'OCDE. Que font alors les entreprises pour obtenir un tel rendement ? Elles compriment les salaires – ils ont augmenté trois fois moins que la productivité du travail sur ces vingt dernières années –, elles délocalisent dans les pays émergents à faibles coûts salariaux, elles cherchent à obtenir des positions dominantes (des rentes de monopole), elles rachètent leurs actions pour faire monter le rendement de leur capital.

Changement d'organisation

On demande aujourd'hui que le capitalisme se réforme, que les bas salaires soient augmentés, qu'il y ait des relocalisations, que les monopoles soient cassés, que le levier d'endettement soit réduit, qu'il n'y ait plus de rachats d'actions et moins d'endettement. Mais tout cela ne sera possible que si les entreprises acceptent une baisse du rendement des fonds propres pour les actionnaires. Elles peuvent se déclarer « entreprises à mission », chercher à améliorer leurs performances environnementales et sociales, mais rien de majeur ne changera si le rendement exigé du capital reste aussi élevé.

D'où vient d'ailleurs cette demande de rentabilité élevée du capital ? Probablement pas des épargnants de base, qui se contentent de rendements plus faibles de leur patrimoine du moment qu'il suffit à leur procurer la retraite qu'ils souhaitent avoir. Elle provient plutôt de l'organisation même du marché de la gestion d'actifs : les fonds de pension, en concurrence pour les parts de marché, essaient d'offrir des rendements toujours plus élevés et cette concurrence aboutit à une norme déraisonnable de rentabilité du capital que les gérants d'actifs exigent des entreprises.

Faire baisser l'exigence de rendement des fonds propres passe sans doute par un changement de l'organisation de l'industrie de la gestion d'actifs. Les grands fonds publics de retraite par capitalisation d'Europe du Nord, par exemple, n'ont pas une exigence déraisonnable de rentabilité de capital, contrairement aux fonds privés du monde anglo-saxon en concurrence. C'est donc possible. ■